

# REGIONS ET INDUSTRIES EN DIFFICULTE



(Keystone)

2.000 à Hennebont... 10.000 à Lorient.

**N**OUS avons à plusieurs reprises évoqué ici la situation des industries en difficulté, en particulier à l'occasion de conflits spectaculaires comme celui de Decazeville, conflits qui posent souvent le problème du sous-développement régional. Il n'est pas inutile d'y revenir, de nombreux problèmes de reconversion n'ayant pas encore trouvé de solution ou n'ayant trouvé, comme à Decazeville, qu'une solution partielle. Aussi bien il s'agit là d'une question qui ne cessera de se poser dans les années à venir du fait de la modernisation croissante mais inégale des différentes branches industrielles et de l'évolution des techniques.

D'autre part, les transformations économiques ont leurs répercussions sur le plan politique. Il est certain que le pouvoir gaulliste apparaît mieux armé que le régime parlementaire traditionnel pour mener à bien certaines reconversions, mais un autoritarisme excessif en ce domaine peut susciter à son tour un néo-poujadisme ouvrier, surtout s'il ne permet pas d'assurer une croissance équilibrée des économies régionales.

## De Decazeville...

On sait qu'après une grève qui a duré près de deux mois et demi les mineurs de Decazeville avaient repris le travail sur la base de promesses qui leur avaient été faites par les Pouvoirs publics concernant une amélioration des compensations accordées au personnel reconverti.

Ces promesses ont été matérialisées par un accord intervenu entre la direction des Charbonnages de France et les Fédérations des mineurs F.O., C.F.T.C. et C.G.C. La Fédération C.G.T. a ratifié cet accord qui concerne « les mesures complémentaires d'aide en faveur du personnel rayé des effectifs des Houillères du Centre-Midi par mesure de reconversion ». Les dispositions prévues s'appliqueront nécessairement aux mineurs des autres bassins français, une lettre annexe de la direction des Charbonnages précisant toutefois certaines mesures particulières au personnel de Decazeville.

Le montant de la prime de conversion versée au départ de la mine varie en fonction de l'ancienneté : elle va de trois mois de salaire des intéressés jusqu'à quinze ans d'ancienneté à six mois de salaire au-delà de vingt-sept ans d'ancienneté. L'allocation temporaire de raccourcissements pour la retraite est servie aux mineurs reconvertis qui auraient pu compter, avant cinquante-cinq ans, trente ans de services miniers, en supposant qu'ils aient continué sans interruption leur carrière dans les Houillères. Elle est versée à partir de cinquante ans minimum et de cinquante-quatre ans maximum, en fonction de l'ancienneté au fond, entre la date à laquelle l'intéressé aurait atteint trente ans de service et celle où il atteint l'âge de cinquante-cinq ans. Son montant est égal au minimum à 59 p. 100 de la retraite qui serait payée par la Sécurité sociale si le mineur remplissait les conditions d'âge réglementaires.

D'autre part, de jeunes fils de mineurs, titulaires en principe du CAP., pourront être embauchés dans les

entreprises de reconversion jusqu'à concurrence de 10 p. 100 de l'effectif prévu par le programme d'embauchage ayant servi de base à l'aide financière des Houillères. Les enfants du personnel reconverti pourront continuer à bénéficier des Bourses des Mines. Les agents reconvertis bénéficiaires d'une aide financière des Houillères pour l'accession à la propriété conserveront les subventions qui leur auraient été accordées et se verront assurer des facilités pour le remboursement des prêts. Les Houillères favoriseront en outre la création de mutuelles pour les mineurs reconvertis afin d'alléger les charges du risque maladie non couvertes par le régime général de la Sécurité sociale. Les agents volontaires pour se reconvertir individuellement selon leurs convenances personnelles pourront bénéficier de tous ces avantages et il a été convenu que le problème des avantages en nature accordés aux titulaires d'une pension proportionnelle serait examiné ultérieurement. Enfin le protocole conclu entre les Charbonnages de France et les syndicats précise que « si à la fin de chacune des opérations de reconversion on constate que certains agents se sont révélés inaptes à la reconversion pour des raisons d'âge ou de santé, les Charbonnages de France et les Houillères du Bassin arrêteront à ce moment et en fonction des cas concrets qui se présenteraient les solutions sociales et humaines appropriées ».

Telles sont, succinctement exposées, les mesures dont bénéficiera le personnel reconverti à la suite d'une carrière plus ou moins longue passée aux services des Houillères, mesures qui sont les plus avantageuses obtenues jusqu'ici par des mineurs reconvertis en France et en Europe. La grève de Decazeville n'aura donc pas été inutile. Elle aura pour résultat de rendre plus humaines les reconversions futures. Par ailleurs, elle aura attiré l'attention sur les difficultés économiques du Sud-Ouest. Cependant, le problème de l'implantation de nouvelles industries pour remédier au dépeuplement de l'Aveyron et plus généralement au sous-développement de la région n'est pas pour autant résolu. On peut penser que le Pouvoir qui ne recule pas aurait pu, comme dans le cas du conflit algérien et toutes proportions gardées, trouver une solution plus rapide.

## ...à Hennebont

Un autre conflit spectaculaire, motivé par les menaces pesant sur une industrie, est en cours : celui des Forges d'Hennebont qui touche la Bretagne, autre région « sous-développée ».

L'effectif des salariés des Forges est passé de 2.500 à 1.500 actuellement mais, sans la modernisation de l'entreprise, celle-ci est pratiquement condamnée.

Divers projets ont été soumis au ministère de l'Industrie depuis 1951, afin de permettre la fabrication de tôles conformes aux besoins du marché. Le dernier, de septembre 1961, portait sur 7 milliards d'anciens francs. A la fin de l'année dernière, un Comité de défense des Forges se créait et des manifestations avaient lieu pour la sauvegarde de l'entreprise.

Cependant, le 15 janvier de cette année, le ministre de

l'Industrie recevait une délégation syndicale venue de Lorient et lui faisait savoir que le gouvernement n'était pas favorable au projet de modernisation et refusait de transmettre le dossier à la C.E.C.A. Le gouvernement, d'accord avec la Sidérurgie française, envisageait la fermeture progressive des Forges dans un délai de trois ans. Il ne subsisterait que la fonderie qui employait 400 ouvriers et une autre activité — non définie — pouvant en employer 300. Les 800 ouvriers excédentaires seraient reclassés dans des industries dont le ministre promettait seulement de favoriser l'implantation.

Devant ces incertitudes, tous les syndicats, en accord avec le Comité de Défense, organisaient une marche de protestation sur Lorient le 28 mars. Cette manifestation, qui se déroula sous la pluie, groupait 2.000 travailleurs au départ d'Hennebont. A Lorient (10 kilomètres plus loin), 10.000 personnes accompagnaient la délégation qui remit une motion à la sous-préfecture, à la suite du meeting où prirent la parole les maires d'Hennebont et de Lorient, ainsi que des représentants de la C.G.T., de la C.F.T.C. et de F.O.

Paul Malnoe, de la Fédération F.O. de la Métallurgie, résuma assez bien le point de vue des ouvriers menacés : « *Nous n'accepterons pas que l'on fasse supporter à la seule classe ouvrière tout le poids du relèvement et de la guerre. Nous, n'accepterons pas non plus la déportation vers des régions plus favorisées. Nous affirmons notre volonté de défendre notre droit au travail là où nous vivons.* » Quant à M. Giovanelli, maire de Lochrist-Inzinzac, il posa bien le problème en déclarant : « *Nous en avons assez du chantage à l'agitation sociale susceptible de faire peur aux industries nouvelles. Nous ne manifestons pas contre les industries possibles, mais d'abord pour le maintien et la modernisation d'une industrie qui existe déjà et ensuite pour l'implantation d'industries nouvelles. Nous ne sommes pas non plus contre une reconversion partielle et intelligente des travailleurs des Forges demandant seulement à pouvoir travailler régulièrement et dans la dignité. Si nous sommes ici, cela est dû à l'intransigeance d'un ministre qui refuse de donner la suite qui convient à un dossier en sa possession. Ce n'est pas parce qu'on créerait 1.500 emplois nouveaux dans la région lorientaise qu'on pourrait supprimer ceux des Forges, car nous ne sommes pas dupes de ces promesses d'industrialisation qui commencerait par supprimer la plus importante industrie privée de la Bretagne.* »

Signalons d'autre part que la C.F.T.C. a proposé, pour occuper les ouvriers qui seraient mis au chômage, la construction et l'équipement par l'Etat d'usines qui seraient louées à des industriels. Cela favoriserait sans doute l'implantation d'industries, mais il apparaît paradoxal de remettre à des intérêts privés ce qui serait l'oeuvre de la collectivité.

## Le cas des Forges de l'Adour

Nous avons déjà signalé les menaces qui pèsent sur une autre entreprise sidérurgique du littoral atlantique : les Forges de l'Adour, au Boucaut (près de Bayonne),

dont la fermeture a été décidée en principe pour 1965.

Cette entreprise, qui emploie 1.650 ouvriers, a été construite à l'origine pour fondre des rails de la Compagnie des Chemins de Fer du Midi, à partir du charbon et du minerai de fer que lui apportait l'Océan. Mais depuis que les rails sont fabriqués dans l'Est avec l'acier Thomas, l'usine du Boucau a trouvé de plus en plus difficilement des commandes pour alimenter ses laminoirs et ses hauts fourneaux, et cela d'autant plus que ses clients étaient situés à 300 kilomètres au moins des Forges.

Or les travailleurs de celles-ci font vivre de 12.000 à 15.000 personnes dans les villages du Boucau, de Tarnos et des alentours. D'autre part, les possibilités de réemploi dans la région sont des plus minces, si l'on excepte une fonderie de fonte malléable qui occupe déjà 450 personnes et les usines Bréguet en expansion (actuellement 1.600 ouvriers).

Mais d'autres facteurs rendent difficile la reconversion des travailleurs des Forges : la qualification particulière difficilement transposable dans d'autres activités des ouvriers des hauts fourneaux et des laminoirs, l'âge moyen élevé (43 ans) qui ne favorise pas leur départ pour Dunkerque ou pour la Loire, l'accession de

beaucoup d'entre eux à la propriété.

Cependant, une négociation est en cours entre les Ateliers des Forges de la Loire, propriétaires de l'entreprise, et le ministre de l'Industrie, afin de mettre sur pied des activités de remplacement et de mettre en œuvre la formation professionnelle propre à faciliter la réadaptation des ouvriers dans les trois années où les Forges continueront d'exister. L'Etat interviendrait d'autre part pour que soient accordés des prêts aux entreprises désirant s'installer au Boucau ou dans la région. C'est ainsi qu'une partie de la S.N.E.C.M.A. serait décentralisée au Boucau et qu'une usine d'engrais, alimentée à partir de Lacq (à 80 kilomètres de là) en matières premières et en énergie, serait installée. Mais ces mesures suffiront-elles à calmer l'inquiétude des travailleurs menacés qui ont manifesté à plusieurs reprises ?

Ajoutons qu'à partir du 9 avril la durée hebdomadaire du travail aux Forges a été réduite de 48 à 40 heures avec un salaire payé 44 heures. Une grève de protestation avait été suivie le 7 avril par la quasi-totalité du personnel.

**Maurice Combes.**